

INTERPELLATION

Auteur Sandro Fux (suppl.), SVPO
Objet «Breaking bad» en Valais?
Date 10.03.2014
Numéro 3.0106

L'an dernier dans le canton de Soleure, une affaire absurde a été rendue publique. Un professeur de chimie avait abusé gravement de ses connaissances ainsi que des compétences qui lui avaient été conférées. A l'instar de la série télévisée américaine *Breaking bad*, le malfaiteur menait une double vie et avait monté une importante production de substances psychoactives. Puis, il mettait en circulation les drogues de sa fabrication et en tirait du bénéfice. Pendant des années, ses agissements échappèrent à la vigilance des autorités. Ce n'est qu'après une saisie des substances trafiquées que la piste a pu être remontée jusqu'au chimiste.

Cette affaire montre d'une part à quel point il est facile pour un professionnel de succomber impunément à des tentations criminelles et d'autre part avec quelle légèreté sont attribuées les compétences pour acquérir des produits chimiques.

En Valais, un scénario similaire, dans lequel p. ex. un professeur de chimie aurait pour activité secondaire de produire impunément des substances psychoactives dans le laboratoire de l'école, ne serait pas tout à fait aberrant au vu du cas décrit plus haut.

Conclusion

Dans ce contexte, les questions suivantes se posent pour le Canton du Valais:

- De quelles compétences disposent les PME et les institutions cantonales, en particulier les écoles, pour acquérir des produits chimiques qui puissent servir de précurseurs (ou de «pré-précurseurs») à la fabrication de substances psychoactives illégales communes?
- Qui confère ces compétences et sur quelle base?
- Comment, quand et avec quelle fréquence l'utilisation effective de ces produits chimiques est-elle examinée et par qui?
- Compte tenu de la pratique actuelle en matière d'acquisition et de contrôle, un cas similaire à celui du canton de Soleure pourrait-il survenir dans le canton du Valais, notamment dans un laboratoire scolaire?